

Rapport de la Commission d'apprentissage

Au cours de l'année écoulée, notre Ecole d'apprentissage ayant fonctionné normalement, nous aurons donc peu de choses à vous en dire au cours de ce bref compte rendu.

Les élèves ayant terminé leur apprentissage ont quitté l'Ecole possédant une instruction professionnelle leur permettant de débiter honorablement dans les différents ateliers où ils ont été embauchés.

Conformément au programme que nous avons établi pour les élèves de troisième année, et qui nous donne satisfaction, de nouvelles commandes ont été obtenues, toujours à des prix normaux, et la fabrication de ces travaux, ainsi que diverses petites commandes, ont été exécutées par cette catégorie d'apprentis.

Notre camarade Lejon nous ayant demandé à être relevé de l'emploi que nous lui avons confié, nous l'avons remplacé par notre camarade Hugelé (Gabriel), qui a bien voulu s'en charger.

En ce qui concerne les élèves de première et deuxième années, leur instruction suit son cours régulier, sous la direction de notre camarade Sintz, qui continue à y apporter son dévouement habituel ainsi que leurs professeurs des cours théoriques.

Comme les années précédentes, nous avons organisé une exposition des travaux suivie de la distribution de prix habituelle, selon le classement ci-dessous :

PREMIÈRE ANNÉE		DEUXIÈME ANNÉE	
Gadeceau	55 fr.	Génuit	80 fr.
Foulier	45 —	Sirven	75 —
Bruyère	40 —	Rédinger	50 —
Dalbeigues	35 —	Imbert	50 —
Maison	30 —	Lavenant	40 —
Wenz	30 —	Leveuf	40 —
Guittet	25 —	Bonvallet	40 —
Legrand	20 —	Boucrault	30 —
Créhanges	15 —	Iaboc	25 —
		Marchand	15 —

Sur l'invitation du Comité de patronage des apprentis du 13^e arrondissement, notre Ecole d'apprentissage a participé à une Exposition des travaux des apprentis du 13^e, organisée à la Mairie. Nous vous donnons la liste des récompenses obtenues à cette occasion par les professeurs et par les élèves :

Médaille d'argent, notre camarade Sintz.

Médaille de bronze, notre camarade Lejon.

Aux apprentis de deuxième année : Génuit, médaille de bronze et 20 francs ; Sirven, médaille de bronze et 15 francs ; Rédinger, 15 francs ; Imbert, médaille d'argent petit modèle et 10 francs.

Aux apprentis de première année : Gadeceau, Foulmer, Bruyère, Dalbeignes, chacun 10 fr.

Nous avons accepté également, après sollicitation, de participer à une Exposition de travaux d'art au Palais d'Orléans, avenue du Maine, organisée par le Congrès confédéral de la C. G. T., où nous avons exposé un choix de travaux des apprentis.

A la suite du léger accident survenu à l'apprenti Gasson, la Commission d'apprentissage, dans le but d'éviter à l'A. O. P. de trop gros risques en cas d'accident grave pouvant donner lieu à une pension importante, avait demandé au Conseil d'assurer les apprentis au même taux que les ouvriers de l'atelier. Le Conseil avait décidé d'attendre la solution de l'affaire Gasson, afin de voir dans quel sens le jugement serait rendu. Cette affaire étant liquidée, le Conseil a décidé d'assurer les apprentis dans les mêmes conditions que les ouvriers de l'A. P.

Comme suite à notre demande, notre Ecole d'apprentissage a été reconnue par arrêté ministériel du 8 décembre 1922.

Ainsi que nous vous le laissons espérer l'année passée, la subvention du sous-secrétariat de l'Enseignement technique a été sensiblement élevée; nous avons obtenu 5.000 francs contre 500 francs l'année dernière. La Ville de Paris a renouvelé les 1.000 francs précédemment accordés et le Département 250 francs. La Chambre consultative des A. O. P. nous a également accordé une subvention de 500 francs.

Ces demandes ont été renouvelées et, étant donné les résultats acquis par l'Ecole, nous avons lieu d'espérer qu'elles recevront satisfaction.

A ce sujet, et pour faire tomber une critique qui nous a été faite par le Comité qui a la charge de répartir les subventions, et par laquelle il nous faisait remarquer que notre règlement concernant le recrutement nous oblige, le cas échéant, à prendre parmi les nôtres la totalité de nos élèves, et comme suite émettait le vœu que nous réservions officiellement quelques places pour les postulants du dehors, nous vous demandons de modifier ce règlement en laissant la porte ouverte à 30 % d'élèves de l'extérieur.

Cette modification, qui nous facilitera l'obtention de subventions, ne changera rien dans la réalité de notre recrutement, car six années d'expérience nous indiquent une proportion moyenne d'élèves du dehors dépassant 40 %.

Voici, camarades, le résumé de notre gérance pendant l'année écoulée; nous nous sommes efforcés de faire pour le mieux et nous terminons en espérant que nous aurons votre approbation.

LA COMMISSION

Vous aurez à remplacer les trois camarades suivants, dont deux sont à fin de mandat : Martzel, Lejon, sortants; Delagarde, démissionnaire.